



La Maison du Sol

GUIDE TECHNIQUE

MAJ mai 2019

Sommaire

Les Classements **Page**

La Norme UPEC	2
La Norme EN ISO 10874	10
Marquage CE EN 14041	11
Déclaration des Performances	11
Prodis	11

Les Normes acoustiques

Règlements - Généralités	12
Répondre à la réglementation	12
Labels acoustiques (hors réglementation)	13
Classement des produits selon leur sonorité à la marche	13

Le Classement Feu

Classification Française	14
Classification des Produits	15

Les Pictogrammes Européens

Caractéristiques d'usage	17
Caractéristiques additionnelles	18

La mise en œuvre des sols

Préparation des supports	20
Les conditions préalables à respecter	20
Acclimatations des sols	21

La pose d'un revêtement de sol

Poser un parquet contrecollé/Sol stratifié	22
Poser un revêtement de sol PVC	25
■ en lés	25
■ en dalles	26
■ en lames	26
Traitement des joints et soudures	27
Poser un revêtement de sol textile	
■ en dalles	28
■ en lés	29
Poser un sol en fibres naturelles	31

L'entretien des sols

Les sols durs : Parquet contrecollé/Sol stratifié	32
Les Revêtements de Sol PVC	33
Les Moquettes	34
Les Fibres naturelles	37

Les Classements

Il existe 2 normes de classifications de revêtements de sol : La Norme UPEC et la Norme EN ISO 10874. Ces normes permettent de déterminer un niveau de performance produit par rapport à un lieu. La concordance des 2 garantit la durabilité d'un revêtement en fonction de son usage.

La Norme UPEC

Classification des locaux

Les locaux sont répertoriés en 8 catégories : Habitation, Bureaux, Gares et Aéroports, Commerce, Hôtellerie, Enseignement, Hôpitaux et Maisons d'accueil pour personnes âgées correspondant à différentes sévérités d'usages.

A chaque partie du local est attribué un classement en fonction de l'usage de celle-ci.

Ce classement s'articule autour de quatre notions

U	P	E	C
Comme Usure	Comme Poinçonnement	Comme Eau	Comme Chimie
Usure à la marche	Chute d'objets, Déplacement de meubles, Chaises à roulettes, Engins de manutention.	Comportement à l'eau	Tenue aux tâches et agents chimiques

Ces lettres sont suivies d'indices croissants correspondant à des niveaux de résistance croissante de 1 à 4. Plus l'indice est élevé, plus le comportement aux critères correspondants est bon :

1: léger - 2 : courant - 3 : élevé - 4: très élevé

Classification des produits

A chaque classement de local correspond un classement de produit.

Classer UPEC les produits est une démarche volontaire de valorisation des produits, qui associe l'adéquation du produit avec le local où il va être posé.

U : usage, résistance à l'usure

U2 : locaux privatifs à trafic normal

U2S : indice intermédiaire pour locaux privatifs à trafic important ou locaux collectifs à trafic faible

U3 : locaux collectifs à trafic normal

U3S : indice intermédiaire

U4 : locaux collectifs à fort trafic

P : poinçonnement par le mobilier statique ou mobile

P2 : locaux à mobilier mobile en usage normal

P3 : locaux sans restriction de trafic ni de mobilier

P4 : locaux soumis à toutes sortes de charges, fixes ou mobiles

E : tenue à l'eau

E1 : locaux sec à l'entretien occasionnel humide

E2 : locaux humide ou à l'entretien usuel par voix humide

E3 : locaux humides en permanence et entretien à grandes eaux

C : tenue aux agents chimiques

C0 : utilisation exceptionnelle de produits ménagers

C1 : utilisation occasionnelle de produits ménagers

C2 : utilisation normale de produits ménagers

C3 : utilisation fréquente de produits particuliers

Classement UPEC des locaux selon les critères d'usage
(établi selon les cahiers du CSTB n° 3509)

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
Bâtiment d'habitation (maisons individuelles et appartements)				
<i>Pièces principales (pièces sèches) et circulations</i>				
Entrée, séjour, couloir, escalier	U2s	P2	E1	C0
<i>Pièces de service (pièces humides ou pièces d'eau)</i>				
Cuisine, buanderie	U3	P3	E2	C2
Salle de bains, douche, WC	U2s	P2	E2	C2
Balcon, loggia, terrasse	U3	P3	E3	C2
<i>Parties communes</i>				
Hall d'entrée de moins de 25 logements hors accès extérieur	U3s	P3	E1	C0
Zone d'entrée accès sur l'extérieur, coursive fermée entre immeuble	U4	P3	E2	C1
Locaux de service et annexes Local de réception vide ordures, local à vélos, 2 roues, poussette	U4	P4	E3	C2
<i>Zones extérieures</i>				
Seuil d'entrée	U4	P3	E3	C1
Coursive ouverte, terrasse, escalier	U4	P3	E3	C2
Bâtiments civils et administratifs, publics et privés				
<i>Locaux d'activités</i>				
Bureau collectif	U3	P3	E1	C0
Salle de conférences, salle de réunion, bibliothèque	U3	P2	E1	C0
Salle publique de réunion	U3s	P3	E1	C1
Salle polyvalente, foyer de jeunes	U3s	P3	E2	C1
<i>Hall de réception du public et zones de distribution</i>				
Zone d'accès direct de l'extérieur et allée principale	U3s	P3	E2	C1
Hall de réception du public avec trafic important	U4	P3	E2	C1
Couloir, dégagement, circulation, escaliers, y compris paliers	U3s	P3	E1	C0
<i>Locaux annexes et petits locaux techniques, y compris zones de distribution</i>				
Locaux d'informatique, archives	U3	P3	E1	C0
Sanitaires	U3	P2	E2	C1
<i>Restaurant d'entreprise</i>				
Cafétéria, salle à manger, sauf zone du comptoir de distribution	U3s	P3	E1	C1
Comptoir de distribution	U4	P3	E2	C2
Cuisine collective et annexes	U4	P4s	E3	C2

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
Gares et aéroports				
<i>Aéroports</i>				
Hall public et zone de livraison de bagages	U4	P4	E2	C2
Zone réservée (d'embarquement, de transit)	U4	P3	E2	C2
<i>Gares - stations</i>				
Hall d'accueil de la gare, vente billets debout, dégagements, couloirs	U4	P4	E3	C2
Accueil consigne bagages (côté voyageurs)	U4	P4	E2	C2
Salle d'attente	U4	P3	E2	C2
<i>Locaux communs</i>				
Sanitaires publics	U4	P3	E3	C2
Agence commerciale, salon d'embarquement, salle d'attente	U3s	P3	E1	C0
Bâtiments commerciaux				
<i>Locaux d'activités et de circulation</i>				
<i>- Petits commerces, y compris les zones de circulation</i>				
Petit commerce en rez-de-chaussée	U3s	P3	E1	C0
Petit commerce en étage	U3	P3	E1	C0
Commerces d'alimentation spécialisés, café "bar-tabac"	U4	P3	E2	C2
Commerces d'alimentation générale (zones publiques) <300m ²	U4	P3	E2	C2
<i>- Grands magasins (magasins à rayons multiples)</i>				
Zones d'accès et de circulation à rez-de-chaussée ou rez-de terrasse	U4	P3	E2	C0
Rayons au rez-de-chaussée, Escaliers et paliers, circulation en étage	U3s	P3	E1	C0
Rayons en étage ou situation analogue	U3	P3	E1	C0
<i>- Magasin dit de "grande surface"</i>				
Hypermarché >1500m ² , supermarché et magasins analogues	U4	P4s	E3	C2
<i>- Grandes surfaces spécialisées (textile, santé, culture, sport)</i>				
Avec accès direct depuis l'extérieur	U3s	P3	E2	C0
Animalerie	U4	P4	E3	C2
Jardinerie	U4	P4s	E3	C2
<i>- Mail ou galerie marchande d'un centre commercial</i>				
Mail ou galerie marchande d'un centre commercial	U4	P4	E2	C2
<i>Bâtiments commerciaux : Restauration</i>				
Salle de restauration d'un "grand magasin" hors comptoir de distribution	U3s	P3	E1	C1
Cafétéria d'une "grande surface" (ou autoroute), y compris comptoir de distribution	U4	P3	E2	C2
<i>Hall d'exposition de véhicules légers</i>				
Automobiles hors comptoirs de distribution de pièces détachées	U3s	P3	E2	C1
Comptoirs de distribution de pièces détachées	U4	P3	E2	C1
<i>Locaux techniques</i>				
Cuisine collective et annexes	U4	P4s	E3	C2
Local de réchauffage des plats sans zone de lavage	U4	P3	E2	C2
Local de réchauffage des plats avec zone de lavage	U4	P4	E3	C2

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
Hôtellerie - Vacances : locaux de l'industrie hôtelière et des activités analogues				
<i>Hôtels, résidences hôtelières, restaurants, etc.</i>				
Zones d'accès direct de hall d'entrée (y compris sas d'entrée)	U4	P3	E2	C1
Hall d'entrée, y compris réception	U3s	P3	E1	C0
Escaliers, Circulations, salon, salle d'attente, de TV, de réunions	U3	P2	E1	C0
Grand salon pour réception, congrès, bar et salle de restaurant	U3s	P2	E1	C2
Chambre, suite	U2s	P2	E1	C0
Cuisine collective et annexes	U4	P4s	E3	C2
<i>- Zones extérieures</i>				
Terrasse à usage collectif à rez-de-jardin, escaliers	U4	P3	E3	C2
<i>Centres de vacances</i>				
<i>- Parties communes</i>				
Hall d'accueil y compris zone de réception, salle commune	U4	P3	E2	C1
Escaliers, y compris paliers, circulations	U3s	P2	E2	C0
Sanitaires collectifs et laveries	U4	P3	E3	C2
<i>- Spectacles (théâtre, cinéma)</i>				
Zone d'accès sur extérieur, Hall y compris la zone de guichets	U4	P3	E2	C1
Accès aux salles, y compris escaliers et salles	U3	P2	E1	C0
Loges	U2s	P2	E1	C0
Grande salle de spectacle, type "Zénith", y compris la zone d'accès et guichets	U4	P3	E2	C1
<i>- Discothèque</i>				
Salle hors piste de danse	U3s	P2	E1	C1
<i>- Locaux annexes</i>				
Sanitaires accessibles au public	U3	P2	E2	C1

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
--------	----------------------------	--	--	--

Etablissements d'enseignement				
-------------------------------	--	--	--	--

<i>Services généraux - Locaux communs</i>				
Hall d'entrée, aire d'accueil et de détente, escaliers et paliers	U4	P3	E2	C1
Local ouvert : rassemblement, abri et détente (préau)	U4	P4	E3	C2
Infirmierie	U3	P2	E2	C2
Locaux médicaux : mensuration, déshabillage, etc...	U3	P2	E2	C0
<i>Petite enfant - Crèches</i>				
Salle d'activités	U3	P3	E2	C1
Dortoir, salle de repos	U3	P3	E1	C0
Sanitaires, apprentissage propreté	U3	P2	E2	C2
<i>Ecole maternelle</i>				
Salle de classe, salle de repos et d'exercice ouvrant sur l'extérieur	U4	P3	E2	C0
Sanitaires collectifs	U3	P2	E2	C2
Vestiaire, atelier ("laboratoire")	U3	P2	E2	C2
<i>Ecoles primaires, collèges et lycées, enseignement supérieur</i>				
Salle de classe ouvrant sur l'extérieur	U4	P3	E2	C0
Salle de documentation, de musique, d'informatique, bibliothèque	U3s	P3	E1	C0
Salle de travaux pratiques (chimie, biologie)	U3s	P3	E3	C3
Laboratoire de mécanique et activités analogues	U4	P4	E3	C2
Amphithéâtre ouvrant sur l'extérieur	U4	P3	E2	C0
Sanitaires ouvrant sur l'extérieur	U4	P4	E3	C2
Circulations, dégagements à rez-de-chaussée, escaliers et paliers	U4	P3	E2	C0
Chambre d'internat, chambre d'étudiant	U3	P3	E1	C0
Sanitaires collectifs, douches comprises	U3	P2	E3	C2
Cantine, restaurant universitaire, cafétéria, y compris comptoir de distribution	U4	P3	E2	C2

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
--------	----------------------------	--	--	--

Bâtiments hospitaliers et assimilés				
<i>Bâtiments hospitaliers et assimilés</i>				
Circulations (hors urgences)	U4	P3	E2	C2
Hébergement et services d'étage				
<i>- Chambres</i>				
Chambre de type courant et de soins intensifs	U3	P3	E2	C2
<i>- Locaux d'hygiène corporelle</i>				
Salle d'eau attenante à la chambre, sanitaires collectifs	U3	P3	E3	C2
<i>- Locaux communs de service</i>				
Salle de séjour des malades, de détente du personnel, locaux de services dits "secs"	U3	P3	E2	C1
Local de ménage	U3	P3	E2	C2
Vestiaires du personnel, sanitaires	U4	P3	E3	C2
<i>- Locaux de soins</i>				
Poste de soins	U3s	P3	E3	C3
Nursery	U3	P3	E2	C2
<i>Activités de soins</i>				
<i>- Urgences</i>				
Accueil, salle d'attente, circulations	U4	P4	E3	C2
Salle d'examen et de soins	U4	P3	E3	C3
<i>- Bloc opératoire ou obstétrical</i>				
Zone de transfert, poste de surveillance	U4	P3	E2	C2
Salle d'opération, de lavage des mains, de lavage des instruments	U4	P3	E3	C3
Salle de réveil	U4	P3	E2	C2
Salle de séjour néo-natale	U3	P3	E2	C2
<i>- Salle de réanimation</i>				
Poste de surveillance, box de réanimation	U4	P3	E2	C2
<i>- Laboratoires</i>				
Laboratoire standard	U4	P3	E3	C3
<i>- Pharmacie</i>				
Pharmacie centrale	U4	P4s	E3	C2
<i>Cabinets spécialisés</i>				
Dentiste	U4	P3	E2	C2

Locaux	Classement UPEC des Locaux			
Maisons d'accueil pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes				
<i>Hébergements et services d'étage</i>				
<i>- Chambres</i>				
Chambre	U3	P3	E2	C2
<i>- Locaux d'hygiène corporelle</i>				
Salle d'eau attenante à la chambre, sanitaires collectifs	U3	P3	E3	C2
<i>- Locaux communs</i>				
Salle à manger des résidents, salle d'animations	U4	P3	E2	C2
Vestiaires du personnel, sanitaires	U4	P3	E3	C2
Salon de coiffure	U3s	P3	E2	C3
<i>- Locaux de consultations et de soins</i>				
Infirmierie	U3s	P3	E3	C3
Salle de consultation	U3	P3	E2	C2
<i>Locaux de service d'étage</i>				
Locaux dits "secs" (réserve de linge et de matériel médical propres)	U3	P3	E2	C1
Locaux dits "humides" (dépôt de linge et de matériel médical sales)	U3	P3	E3	C3
Locaux d'analyses	U4	P3	E3	C3
<i>- Locaux techniques</i>				
Stockage de produits (de soins, couches,...) et de matériel hôtelier	U4	P3	E3	C2
Lingerie et réserve de linge propre	U3	P3	E2	C1
Buanderie et dépôt de linge sale	U4	P3	E3	C2
Cuisine centrale et locaux annexes	U4	P4s	E3	CE
Locaux poubelles (déchets propres, contaminés et déchets de cuisine)	U4	P4	E3	C2
Circulations	U4	P3	E2	C2

A noter que le label UPEC est une véritable certification de produit.

Elle est attribuée à la demande d'un fabricant et assure une aptitude à un usage spécifique.

L'étiquetage doit être clair, explicite, normalisé, favorisant les comparaisons.

Les performances sont contrôlées à tous les stades de la fabrication dans des usines régulièrement auditées par le CSTB.

La Norme EN ISO 10874

“ Revêtements de sol résilient, textile et stratifié - Classification ”

La norme européenne EN ISO 10874 établit un système de classification des revêtements de sols résilients (vinyles et linoléum), textiles et stratifiés.

La classification est basée sur des niveaux d'exigence en fonction des zones d'utilisation et de l'intensité de l'usage ; elle est liée aux exigences fixées dans les Normes Européennes spécifiques à chaque type de revêtement de sol résilient, textile et stratifié.

DOMESTIQUE			
Classe	Type d'usage	Description	Exemples
 21	Modéré	Zone de passage faible ou intermittent	Chambre & circulation sans accès sur l'extérieur
 22	Général	Zone de passage moyen	Séjour sans accès sur l'extérieur et hall d'entrée d'appartement
 22+	Général	Zones de passage moyen à intense	Séjours, halls d'entrée, salles à manger et couloirs
 23	Elevé	Zone de passage intense	Pièce avec accès sur l'extérieur
COMMERCIAL			
 31	Modéré	Zone de passage faible ou intermittent	Bureau individuel, chambre d'hôtel
 32	Général	Zone de passage moyen	Commerce en étage ou sans accès direct sur l'extérieur
 33	Elevé	Zones de passage intense	Couloirs, grands magasins, vestibules, écoles, bureaux paysagers
 34	Très élevé	Zones de passage très intense	Halls polyvalents, halls de réception, grands magasins
INDUSTRIEL LEGER			
 41	Modéré	Zones où le travail est essentiellement sédentaire avec utilisation occasionnelle de véhicules légers	Assemblage électronique, mécanique de précision
 42	Général	Zones où le travail est essentiellement effectué debout et/ou avec circulation de véhicules	Salles de stockage, assemblage électronique
 43	Elevé	Autres zones industrielles légères	Salles de stockages, salles de production

“ Revêtements de sol résilient hétérogène ”

Cette norme détermine les exigences concernant les PVC résilients hétérogènes.

Cette famille de produit comprenant le PVC bâtiment (à l'exclusion des homogènes) et les LVT, est la plus importante de notre portefeuille produit.

La table 2 décrit les tests requis dans la plupart des fiches techniques :

Dimension	ISO 24341
Épaisseur	ISO 24346
Couche d'usure	ISO 24340
Stabilité	ISO 23999
Flexibilité	ISO 24344
Indentation	ISO 24343
Chaise à roulettes	ISO 4918
Résistance à la lumière	ISO 105-B02
etc ...	

La table 3 détermine la classe d'usage en fonction notamment de l'épaisseur de la couche d'usure, de son type (I ou II), ainsi que de l'épaisseur totale du produit.

Il est à noter que cette norme a évolué en 2018 pour tenir compte du phénomène des LVT :

. La stabilité dimensionnelle exigée pour les produits en pose flottante ou plombante est inférieure ou égale à 0.15%.

. Les produits en pose flottante avec fermeture mécanique (clic) ne peuvent plus se prévaloir des classes 41 - 42 ou 43.

Marquage CE EN 14041



Le marquage "CE" est obligatoire depuis janvier 2007 pour tous les revêtements de sols.

Il s'inscrit dans une démarche de libre circulation des produits de construction sur le territoire européen.

Dans tous les documents commerciaux, le symbole CE doit être accompagné d'informations supplémentaires :

La classe de réaction au feu et à la glissance, et le cas échéant le comportement électrique et la conductivité thermique.

11

Déclaration des Performances

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le marquage CE a évolué vers une "Déclaration des Performances".

La réaction au feu, la résistance au glissement, la teneur en pentachlorophénol, les émissions de formaldéhydes doivent obligatoirement faire partie de la déclaration.

Une plus grande traçabilité, de même qu'une plus grande information du consommateur est exigée (Voir règlement UE n° 305/2011).

Prodis

Les revêtements de sol textile peuvent bénéficier de surcroît d'un numéro d'enregistrement auprès de **PRODIS**, organisme certificateur qui garantit notamment l'indépendance des essais permettant d'attribuer telle ou telle classe d'usage, de confort et aptitude à un produit.

Exemple :



PRODIS est le système d'information unifié de l'industrie européenne des revêtements de sols textiles.

PRODIS est le premier système d'information à destination des consommateurs qui traite aussi bien des questions environnementales, de santé, de sécurité, que d'informations ayant trait aux domaines d'utilisation et aux caractéristiques additionnelles des revêtements de sols textiles.

PRODIS fournit des informations fiables pour le consommateur et se base sur 2 éléments:

Les tests du GUT concernant les émissions de COV et les produits chimiques
Les symboles normalisés "FCSS" relatifs aux classements d'usage.

Les Normes acoustiques

Règlement - Généralités

L'arrêté du 30 juin 1999

L'acoustique est une des six exigences essentielles de la Directive Européenne des Produits de Construction.

Pour y satisfaire, des normes européennes ont été élaborées et viennent se substituer aux normes nationales existantes.

En France, les dispositions de l'arrêté du 30 juin 1999 sont applicables à tout bâtiment d'habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir du 1er janvier 2000.

Réglementation acoustique relative aux bruits de choc

Les valeurs réglementaires de niveau de pression acoustique dans les logements neufs, les établissements de santé, d'enseignement et hôteliers sont fixées par arrêtés :

TYPE	DATE DE L'ARRETE	NIVEAU DE PRESSION PONDERE DU BRUIT DE CHOC L'nT,w
Logement	30/06/1999	≤ 58 dB
Hospitalier	25/04/2003	≤ 60 dB
Enseignement	25/04/2003	≤ 60 dB
Hôtelier	25/04/2003	≤ 60 dB

L'nT,w correspond au niveau de pression acoustique : mesure en laboratoire de la performance d'un plancher aux bruits d'impact, exprimée en dB.

Répondre à la Réglementation en tenant compte de la dalle + le revêtement de sol

Les arrêtés fixant les niveaux réglementaires de niveau de pression acoustique précisent : "la composition des parois verticales, y compris les revêtements de sol...".

Les éléments constituant la paroi horizontale et participant à la réduction du bruit de choc sont : **la dalle + le revêtement de sol.**

L'application complexe des règles ont poussé à proposer des exemples d'appréciation qui n'ont cependant pas de caractère réglementaire.

Une dalle béton nue de 14 cm mesurée selon les méthodes d'évaluation normalisée du bruit de choc, donne un niveau de pression acoustique de 78 dB. En première approximation, on admet que chaque cm supplémentaire d'épaisseur de dalle apporte une réduction de 1 dB du niveau de pression acoustique mesurée sous cette dalle. Ainsi, avec une dalle de 20 cm, le niveau de pression acoustique mesuré sous cette dalle est de 72 dB.

Suivant cette règle, on peut **estimer** les niveaux minimums d'efficacité au bruit de choc des revêtements de sol, tenant compte de l'épaisseur d'une dalle en béton et des niveaux réglementaires par type d'établissement comme dans le tableau ci après.

EPAISSEUR DE LA DALLE	NIVEAU DE PRESSION LO DALLE NUE	EXIGENCE REGLEMENTAIRE L'nT,w	EFFICACITE AU BRUIT DE CHOC DU REVETEMENT ΔLw	EXIGENCE REGLEMENTAIRE L'nT,w	EFFICACITE AU BRUIT DE CHOC DU REVETEMENT ΔLw
14 CM	78 dB	≤ 58 dB	≥ 20 dB	≤ 60 dB	≥ 18 dB
16 CM	76 dB	≤ 58 dB	≥ 18 dB	≤ 60 dB	≥ 16 dB
18 CM	74 dB	≤ 58 dB	≥ 16 dB	≤ 60 dB	≥ 14 dB
20 CM	72 dB	≤ 58 dB	≥ 14 dB	≤ 60 dB	≥ 12 dB
22 CM	70 dB	≤ 58 dB	≥ 12 dB	≤ 60 dB	≥ 10 dB

Classement acoustique des produits commercialisés :

Les gammes de revêtements de sol offrent un large choix de solutions acoustiques permettant de satisfaire aux exigences réglementaires et tenant compte du support.

Label acoustiques (hors réglementation)

- ① Le label Qualitel (LQ) et le Label Qualitel Confort Acoustique (LQCA), attribués sur la base du guide Qualitel mis à jour en janvier 2000. Ces labels s'appliquent aux logements neufs collectifs ou individuels groupés (y compris résidences pour personnes âgées et résidences étudiants).

	ARRETE DU 30/06/1999 REGLEMENTAIRE	LQ	LQCA
Exigence pièce principale	$L'n,T,w \leq 58$ dB	$L'n,T,w \leq 55$ dB	$L'n,T,w \leq 52$ dB

- ② La nouvelle certification QB UPEC.A+ garantit les qualités techniques des revêtements de sol pour le logement social et pour les établissements recevant du public. Avec le renforcement des exigences acoustiques, **elle remplace la norme QB UPEC A.**

- Pour être classé UPEC A+, un revêtement de sol PVC ou textile doit bénéficier d'une efficacité acoustique transversale de $\Delta Lw = 15$ dB au minimum.
- Pour être classé UPEC A++, un revêtement de sol textile doit bénéficier d'une efficacité acoustique transversale de $\Delta Lw = 22$ dB au minimum.

Classement des produits selon leur sonorité à la marche

Les produits de revêtements de sol sont répartis en 4 classes selon leur performance relative à la sonorité à la marche. La classe A étant la plus performante.

CLASSE	NIVEAU $L_{n,e,w}$ EN dB	REVETEMENTS
A	$L_{n,e,w} < 65$	Vinyles sur mousse (VSM) Vinyles expansés à relief (VER) Textiles compacts
B	$65 \leq L_{n,e,w} < 75$	Résilients hétérogènes et homogènes compacts
C	$75 \leq L_{n,e,w} < 85$	Sols durs
D	$L_{n,e,w} \geq 85$	Sols durs en pose flottante

Les revêtements de sol vinyles sur mousse et textiles aiguilletés offrent la meilleure performance à la sonorité à la marche. En effet, tous ces produits sont Classe A relativement à la sonorité à la marche ($L_{n,e,w} < 65$ dB).

Classification des Produits

Néanmoins, un arrêté du 21 novembre 2002 permet désormais d'appliquer les "euro-classes" de réaction au feu. Ces dernières sont plus poussées que les normes françaises et prennent en compte les fumées dégagées, ainsi que les éventuelles gouttelettes projetées. Nous trouvons ces références dans la RT 2005 (Règlementation Thermique 2005). Cette classification n'est valable toutefois que pour les produits de construction.

Ces "euro-classes" divisent les matériaux en deux parties, les sols et les autres produits. Ceux-ci sont ensuite codifiés de A à F en fonction de leur réaction. Les euro-classes, norme de référence européenne, sont un système de classement en cinq catégories d'exigence :

- A1, A2** **Aucune contribution au feu**, même dans le cas d'un feu très développé.
- B** **Contribution au feu très limitée.**
Cette classe est définie comme la précédente mais avec des critères plus stricts. De plus dans les conditions d'un feu bien engagé, ces produits ne contribuent que très peu à la charge combustible et au développement du feu.
- C** **Contribution au feu limitée.**
Cette classe est définie comme la précédente mais avec des critères plus stricts.
- D** **Contribution au feu acceptable.**
Produits satisfaisants aux critères de la classe E et résistants pour une période plus longue à l'attaque d'une petite flamme sans propagation substantielle et avec une formation limitée de gouttes enflammées. De plus, ils sont capables de subir l'essai SBI (objet isolé en feu).
- E** **Réaction au feu acceptable.**
Produits capables de résister pendant une courte période à l'attaque d'une petite flamme sans propagation substantielle. Des gouttes enflammées peuvent être observées
- F** **Aucune performance déterminée.**
Produits pour lesquels aucune performance de réaction au feu n'a été déterminée ou revendiquée par le fabricant, et qui ne peuvent être classés dans aucune des classes A, B, C, D ou E.

On distingue ensuite les sols (par l'indice fl pour « floorings ») des autres éléments de construction. Les Euro-classes tiennent compte aussi de deux autres critères essentiels (tests en laboratoire) :

● L'opacité des fumées (quantité et vitesse) notée s pour "smoke"

- s1** : faible quantité/vitesse
- s2** : moyenne quantité/vitesse
- s3** : haute quantité/vitesse

● Les gouttelettes et débris enflammés noté d pour "droplets"

- d0** : aucun débris
- d1** : aucun débris dont enflammement dure plus de 10 secondes
- d2** : ni d0 ni d1

Extrait de l'annexe 4 de l'Arrêté du 21 novembre 2002 :

Tableau IV.2 : sols

Le tableau IV.V2 ci-dessous fixe les classes, déterminées selon la norme NF EN 13501-1, admissibles au regard des catégories M mentionnées dans les règlements de sécurité contre l'incendie.

Classes selon NF EN 13 501-1		Exigence
A1 fl		Incombustible
A2 fl	s1	M0
A2 fl	s2	M3
B fl	s1	
C fl	s2	
D fl	s1 (*) s2	M4

(*) Le niveau de performance s1 dispense de fournir les informations prévues par l'arrêté du 4 novembre 1975 modifié portant réglementation de l'utilisation de certains matériaux et produits dans les établissements recevant du public et l'instruction du 1^{er} décembre 1976 s'y rapportant.

Domaine professionnel : classement Cfl et Bfl couramment utilisé.
Etablissements Recevant du Public (ERP) : classement Cfl exigé.
Domaine privé : classement Efl.

Si un fabricant n'est pas en mesure de communiquer des informations sur le comportement au feu de son produit, il utilisera le classement Ffl.

Les Pictogrammes Européens

Caractéristiques d'usage

Afin de garantir une durée de vie maximale, la plupart des revêtements de sol sont testés aussi bien sur les questions de santé et de sécurité, que sur leurs caractéristiques d'usage.

Les revêtements doivent donc être utilisés conformément à leur classement, ainsi que selon leurs caractéristiques additionnelles.

En fonction de leur classement d'usage et de confort, des exigences de base et additionnelles doivent être atteintes.

Les zones d'usage résidentielles et professionnelles sont traitées séparément.

Utilisation domestique



Modéré léger

Pour les zones avec usage léger ou occasionnel



Général

Pour les zones avec utilisation modérée



Général/Moyen

Pour les zones avec utilisation modérée à intensive



Elevé

Pour les zones avec utilisation intensive

Utilisation professionnelle



Modérée

Pour les zones avec utilisation légère ou occasionnelle



Générale

Pour les zones avec trafic moyen



Intensive

Pour les zones avec trafic intensif

Classe confort (concerne les moquettes)

Au sein de chacune des classes d'usage, les moquettes peuvent varier en terme de confort ;

Ceci étant alors indiqué par les symboles ci-dessous :



LC1



LC2



LC3



LC4



LC5

Le confort augmente avec le nombre de couronnes. La classe 5 étant celle avec le plus grand confort.

Caractéristiques additionnelles

En complément de ces spécifications de base, les revêtements de sol peuvent éventuellement répondre à un large nombre de caractéristiques additionnelles de façon à ce qu'elles puissent être installées et utilisées dans différents environnements.

Chaises à roulettes



Occasionnelle (domestique)



Continue (bureau...)

Si des chaises à roulettes sont utilisées, le revêtement de sol, tout particulièrement celui se trouvant sous la chaise, est soumis à des contraintes extrêmes. Seuls les revêtements de sol répondants aux plus hautes exigences seront autorisés à faire référence à ce symbole.

Escaliers



Occasionnelle



Continue

Si le revêtement de sol est utilisé dans des escaliers, les zones du revêtement se trouvant au niveau du nez de marche sont soumises à des contraintes extrêmes. Il est possible d'évaluer au travers d'un protocole particulier si un revêtement de sol est apte à être utilisé dans ces conditions de manière continue ou seulement occasionnelle.

Chauffage par le sol



Si le revêtement de sol doit être posé sur un système de chauffage par le sol, il doit présenter certaines propriétés d'isolation. La résistance thermique doit être inférieure à $0,17 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$. Le symbole suivant indique que le revêtement de sol est apte à être utilisé sur un système de chauffage par le sol.

Pièce humide



Si les revêtements de sol doivent être utilisés dans des conditions dans lesquelles ils pourraient être exposés régulièrement à l'humidité, ils doivent être stables dimensionnellement et doivent résister aux moisissures. Généralement, cela signifie que les revêtements de sol contenant des fibres naturelles ne pourront pas respecter ces exigences.

Résistance au glissement



DS



NPD

Conformément à la norme NF EN 14041, les revêtements de sol doivent respecter certains critères de sécurité parmi cela la résistance au glissement. Si le fournisseur revendique cette propriété, le revêtement de sol destiné à être utilisé dans des conditions humides devra présenter un coefficient de frottement dynamique supérieur à 0,30. Dans ce cas, le symbole "DS" peut être utilisé

Dans les autres cas, le symbole "NPD" (pas de performance déclarée) doit être utilisé. Il a pu être démontré au travers d'une vaste campagne d'essais que toutes les moquettes à velours répondent au critère "DS".

Antistatique



Ce symbole indique que le revêtement de sol présente des propriétés antistatiques. Cela signifie que l'électricité statique qui se forme lorsque l'on marche sur le revêtement de sol est immédiatement dissipée

Résistance électrique



Dissipateur



Conducteur

Souvent, spécialement dans les environnements professionnels, des performances plus élevées sont nécessaires, notamment dans les pièces à fort environnement électronique.

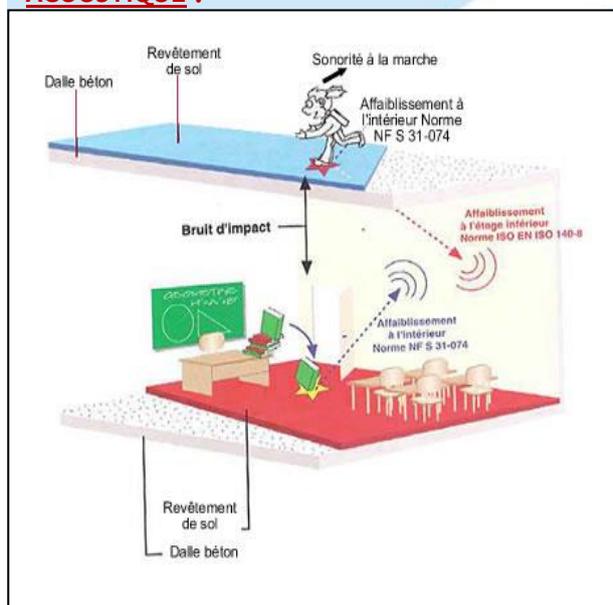
Dans ces cas, les symboles suivants indiquent pour le spécialiste si le revêtement est dissipateur ou conducteur.

Résistance à l'effilochage



Le pictogramme avec la paire de ciseaux indique, tout particulièrement pour les moquettes bouclées, qu'il n'y aura pas débouclage aux joints ou au niveau des lisières.

ACOUSTIQUE :



Absorption phonique



Si le coefficient d'absorption phonique a été mesuré selon la norme EN ISO 354, le symbole ci-dessus peut être utilisé

Isolation acoustique au bruit d'impact



Si l'isolation acoustique aux bruits d'impact a été déterminée selon la norme EN ISO 140-6, ce symbole peut être utilisé. La valeur mesurée doit être mentionnée sur les documents techniques. Tous les revêtements de sol textiles présentent une excellente isolation au bruit d'impact

Solidité des coloris à la lumière



Cette icône indique que le tapis est conforme aux exigences de base de résistance à la lumière ≥ 5 , (pour les tons pastel ≥ 4), conformément aux méthodes d'essai EN ISO 105-B02.

Stabilité dimensionnelle



Les dalles destinées à être posées en "pose libre" doivent présenter des performances supplémentaires relatives aux phénomènes d'allongement et de rétraction (voir les normes EN 1407 Annexe A or 1470; EN 13497; EN 15114). Si le produit répond à ces critères, alors le fabricant peut utiliser ce symbole qui indique que le produit est stable dimensionnellement.

La mise en œuvre des sols

Parquet, moquette, fibres naturelles, PVC, linoléum, à chaque revêtement son type de pose et ses conditions.

Il est donc indispensable que le poseur s'informe de l'évolution du produit et des techniques de pose.

Préparation des supports

Le support doit être :

PROPRE

Nettoyer en profondeur la surface du support, afin d'éliminer tous les résidus.

PLAN

Contrôler la planéité à l'aide d'une règle de 2 m. Les flèches (creux ou bosses) doivent être limitées à 2mm.

Si nécessaire, poncer ou ragréer.

SEC

Chape ciment ou ragréage: un degré d'humidité n'excédant pas 3%,

La température du support doit être au moins de + 10°C, celle de l'atmosphère de + 15°C.

Se référer à la notice spécifique des différents produits pour les cas particuliers : stratifié (18°C minimum), PVC modulaire ou LVT (15°C minimum), etc..

Dans tous les cas, il est conseillé d'ajouter un film polyane d'isolation ; cette barrière a pour objet d'éviter les remontées éventuelles d'humidité, elle ne constitue en aucun cas une barrière totalement étanche.

SAIN

Débarrasser le support des poussières ou corps gras. Il ne doit y avoir en surface ni pulvérulence, ni faïençage, ni croûte.

Conditions préalables à respecter

Les locaux doivent être clos et couverts, les vitrages posés.

La température du support doit être au moins de + 10°C, celle de l'atmosphère de + 15° C.

Se référer à la notice spécifique des différents produits pour les cas particuliers : stratifié (18°C minimum), PVC modulaire ou LVT (15°C minimum), etc..

L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée).

Tous les travaux de gros œuvre, les enduits et raccords doivent être secs,

Les travaux d'apprêt ou de peinture, les travaux de finition doivent être terminés,

L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage aura été vérifiée,

Les portes laissent le jeu nécessaire pour la pose du revêtement,

La coupure des sols chauffants doit être faite 48 h avant la pose.

Acclimatation des sols

D'une manière générale, tous les revêtements de sols doivent être acclimatés aux conditions de température et d'hygrométrie des locaux dans lesquels ils seront posés.
Ainsi, les revêtements de sols doivent être entreposés 48 h avant la pose dans ces derniers.
Ensuite la mise en œuvre du local se fait au mieux 48 h après son recouvrement.

Une reconnaissance contradictoire du support est obligatoire (ci-dessous) :

21

RAPPORT CONTRADICTOIRE DE LA RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

Entreprise

La date

Nom, référence et Adresse du chantier

Localisation des contrôles (Voir plan (s) à joindre).....

Clos et couvert oui non, Température ambiante °C, Cloisons oui non,
Propreté des sols oui non.

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définis dans la NF DTU 53.2 P1-1

Reconnaissance des supports.

Nombres de contrôles à effectuer : Minimum 1 pour les premiers 100 m² et 1 par multiple de 500 m² supplémentaires.

1) Taux d'humidité du support : Type d'appareil : Bombe au Carbone Sonde Hygrométrique

Résultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

2) Relevée des fissures :

Situation, diagnostics, largeurs

Décisions.....

3) Cohésion de surface :

Résultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

4) Porosité :

Résultats : Support normalement poreux Support très poreux Support fermé

5) Planéité : Nombre de contrôles (minimum cinq)

Résultats : n°1 C NC n° 2 C NC n° 3 C NC n°4 C NC n°5 C NC

6) Cure : Nature

7) Escalier : Volée n°... C NC Volée n°... C NC. Volée n°... C NC. Volée n°... C NC

Les contrôles ont été faits par l'entreprise

représentée par Monsieur

le

Les contrôles, constats et décisions ont été réalisés contradictoirement le

avec et /ou :

Le maître d'ouvrage

Monsieur

Signature.....

Le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre

Monsieur

Signature.....

Eventuellement, le titulaire du lot support

Monsieur

Signature.....

Le rapport est à remettre en mains propres contre décharge ou à expédier en lettre recommandée avec AR aux Architecte, Maître d'œuvre et au titulaire du lot support.

NOTE : Légende : C = Conforme, NC = Non-conforme

La pose d'un revêtement de sol

Poser un parquet contrecollé ou un sol stratifié (sols durs en pose flottante) - DTU 51.11

Nota : Afin d'améliorer le confort acoustique, il est recommandé que la pose du parquet contrecollé ou stratifié s'effectue sur une sous-couche additionnelle adaptée

S'assurer que le support est parfaitement sec et que tous les travaux de gros œuvres et finitions sont terminés.

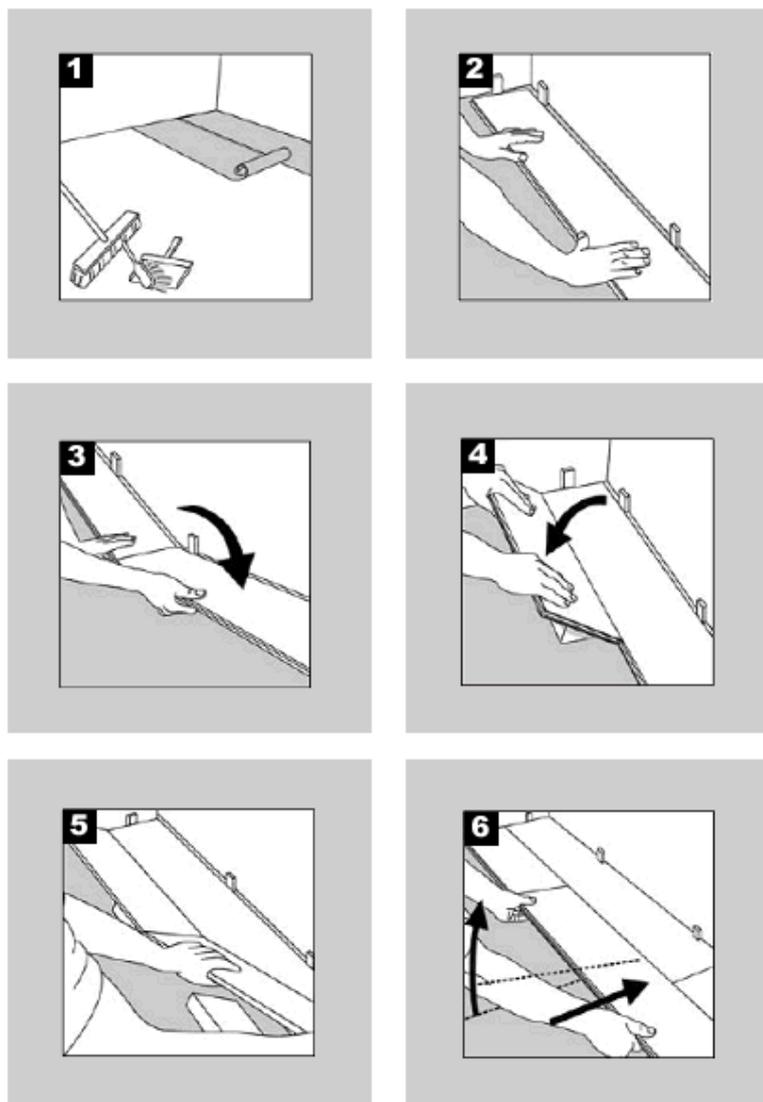
La température ambiante du local sera comprise entre 18 et 20°C.

Le parquet sera stocké à plat dans le local et dans son emballage d'origine au minimum 48 heures avant de débiter la pose. Les paquets ne seront ouverts qu'au moment de la pose (panacher les lames de 2 ou 3 paquets afin d'obtenir un meilleur rendu visuel).

La pose doit être réalisée sur un sol présentant un support rigide, résistant à la pression et à la flexion. (cf mise en œuvre - préparation des supports)

Il existe en France des règles particulières qui doivent être impérativement respectées (cf. DTU 51.11 avril 2012, DTU Exécution des planchers chauffants par câbles électriques n° 65-7 mai 1993, DTU Exécution des planchers chauffants à eau chaude n° 65-14 Juillet 2006)

Exemple de pose d'un parquet ou stratifié avec clipsage rotatif sur le grand et le petit côté :



1. Mise en œuvre d'un film polyane et de la sous-couche acoustique. Les lames sont posées dans la longueur de la pièce

2. Pose de la première lame contre le mur à gauche en veillant à ménager une dilatation de 8 mm.

3. Introduire l'extrémité de la 2ème lame dans la lame précédente en effectuant une pression et en rabattant vers le sol.

4. Pose de la lame en l'inclinant contre la lame de la première rangée. Effectuer une pression et rabattez dans le même temps. Placer sous la lame une petite cale triangulaire

5. Placer l'extrémité d'une 2ème lame contre l'extrémité de la lame précédente et les emboîter en rabattant vers le sol. Placer une nouvelle cale triangulaire.

6. Poursuivre ainsi toute la rangée. S'assurer que la languette soit bien enfoncée dans la rainure, et presser fortement en rabattant les lames vers le sol pour emboîter en retirant les cales triangulaires.

Sens de pose et joint de dilatation

Les lames seront posées parallèlement à la longueur de la pièce. Un jeu de dilatation indispensable de 8mm minimum sera laissé en périphérie. Ce jeu de dilatation sera laissé le long des murs et devant tout obstacle. Les espaces de dilatation sont maintenus à l'aide de petites cales de bois distantes entre elles de 50 cm environ, et retirées après la pose du parquet. Dans tous les cas, ce jeu de dilatation est obligatoire à chaque seuil de porte de chaque pièce.

Il est impératif de réaliser une coupure entre chaque pièce attenante parquetée : celle-ci sera ensuite masquée par une barre de seuil. Dans le cas de grandes surfaces, un joint de dilatation est nécessaire tous les 10 m.l. Il sera masqué par un profilé de connexion.

Pose sur sol chauffant

Posé sur un sol chauffant, le parquet ou stratifié ne doit pas être un obstacle à la transmission de la chaleur ; les sols stratifiés se superposent sans aucune difficulté aux systèmes de chauffage (à base d'eau) par le sol en respectant certaines conditions. Il n'est possible de poser un parquet que sur un **plancher chauffant basse température**. La température en surface du parquet ne doit pas dépasser 28 C.

ATTENTION !

On ne pose pas de parquet sur un système de chauffage par le sol installé avant 1990, la température étant trop élevée.

Vérifiez toujours auprès du fabricant la compatibilité du parquet et le mode de pose avec un sol chauffant.

Les règles à respecter durant et après la pose :

- Respecter une humidité de la chape inférieure à 2%,
- Allumer le chauffage en augmentant la température par palier de 5°C par jour, jusqu'à température d'utilisation, 28°C maximum en surface finie et ce pendant une durée de 3 semaines au moins avant la pose, quelle que soit la saison,
- Eteindre le chauffage 48 heures avant la pose, la température du sol ne devant pas dépasser 18°C avant, pendant et les premières 24 heures après installation du sol stratifié,
- Poser une sous-couche appropriée en combinaison avec un sol chauffant.
- Laisser un joint de dilatation de 8 à 10 mm de chaque côté et autour des obstacles. Mettre un profil de connexion tous les dix mètres en cas de grandes surfaces et/ou entre chaque pièce pour avoir un joint de dilatation de 8 mm,
- Patienter 24 heures au moins après l'installation du sol, que le bois se stabilise, **avant de remettre le chauffage progressivement en route.**

Pour une stabilisation idéale de votre parquet, la pièce doit être parfaitement sèche avec une humidité ambiante comprise entre 50 et 60 % avant, pendant et après la pose.

Les valeurs (selon la norme ISO 8302-1991)

La conductivité thermique maximum autorisée (R) du revêtement de sol (sol stratifié + sous-couche) s'élève à 0.15m².K/W. En cas de chauffage électrique au sol, la valeur de 60W/m² ne doit pas être dépassée.

Valeur moyenne de résistance thermique selon l'épaisseur du stratifié :

Epaisseur	Résistance thermique (R)
7mm	0.056 m ² K/W
8 mm	0.054 m ² K/W
9 mm	0.057 m ² K/W

Remarque*

L'installation d'un système mixte réversible de chauffage et de refroidissement par le sol est possible dans des conditions strictes.

En effet, ces systèmes peuvent générer des points de condensation préjudiciables au revêtement de sol. Nous consulter pour obtenir les protocoles complets d'installation selon les produits.

En cas de chauffage électrique au sol, qui est posé sur la chape et donc immédiatement sous la sous-couche et le sol stratifié, il est recommandé un système dont la valeur de 60 W/m^2 ne soit pas dépassée (système à température basse) Au-delà, le sol se réchauffera trop rapidement et brusquement, et le sol stratifié n'aura pas le temps de s'adapter aux nouvelles températures, engendrant des problèmes sur les planches (déformation,...).

Dans le cas d'un système électrique construit dans la chape (système électrique rayonnant), pas de problèmes ou de restrictions ; la chape travaillant alors comme zone de sécurité (ralentit la chaleur qui monte). Il suffit de suivre les conseils et recommandations des systèmes de chauffage par le sol à base d'eau.



Poser un revêtement de sol PVC (lés, dalles, lames) NF DTU 53.2

Le support doit être plan, lisse, sec et sain, conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 53.2.

Le produit de ragréage doit être classé P3, la température du support doit être $\geq 10^{\circ}\text{C}$

Certains revêtements plus rigides (LVT en particulier) nécessitent une température du support $\geq 15^{\circ}\text{C}$.
Il est indispensable de se référer à la notice du fabricant dans tous les cas.

Les revêtements de sols PVC doivent être entreposés durant 48h précédant la pose dans les locaux clos, aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 15°C ou aux températures minimales fixées par les fabricants et sur support sec.

Vérifier que les paquets sont issus du même lot (voir les numéros sur les paquets).

Garder 1 ou 2 paquets pour remplacer les dalles qui seront endommagées durant la vie du sol.

Les soudures seront réalisées 48h après la pose.

Ensuite la mise en service du local se fait au mieux 48 h après son recouvrement.

Pose d'un PVC en Rouleau

2 types de pose sont possibles :

- La pose collée,
- La pose semi-libre (avec ruban adhésif),

La pose semi-libre est la plus simple, elle convient à des pièces de moyennes dimension et à passage modéré.

Pour les pièces de grande dimension et fort trafic, opter pour la pose collée.

Dans tous les cas :

- ◆ Ne jamais plier les rouleaux pour les transporter,
- ◆ Stocker les rouleaux et la colle (si nécessaire) pendant 48h dans le local où ils seront installés,
- ◆ La température ambiante minimum recommandée 15°C - température minimale du sol 10°C ,
- ◆ Orienter les lés dans le sens de la lumière,
- ◆ Après la pose, laisser le local vide pendant 48h (le temps que le sol se mette bien en place).

La pose collée

Dérouler le rouleau dans la pièce en laissant dépasser 5 cm le long des plinthes,

Maroufler une 1^{ère} fois du centre vers les bords,

Replier la moitié du rouleau,

Encoller le sol ainsi dégagé avec une spatule crantée,

Replacer ensuite la moitié de rouleau en marouflant du centre vers les murs,

Procéder de même pour l'autre moitié du rouleau,

Egaliser les bordures avec un cutter et une règle métallique,

Pour faire un raccord : avant l'encollage du sol, superposer les 2 morceaux d'environ 5 cm et couper avec la règle et le cutter,

Traiter les joints par soudure à froid 48h après la pose.

Application des colles à sol PVC

- ◆ Suivre scrupuleusement les prescriptions inscrites sur les pots de colle,
- ◆ Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle,
- ◆ Attendre que le film du produit de préparation soit translucide pour appliquer le revêtement.

La pose semi-libre

Elle se fait sur bandes adhésives double face. Les bandes sont placées sur le sol à l'emplacement exact du joint, dont elles assurent le maintien, et sur le pourtour de la pièce, au ras des plinthes.

Nota bene

- Pose à lés inversés pour des décors type "faux unis",
- Pose dans le même sens pour des décors type "parquet" et "carreaux".

Pose du PVC en Dalles

Vérifier le support et utiliser un enduit de lissage si nécessaire,
Visualiser le rendu final en disposant toutes les dalles sans les coller,
Tracer deux lignes perpendiculaires passant par le centre de la pièce et démarrer la pose à l'intersection des deux axes,
Si nécessaire découper vos dalles au cutter,
Encollage et choix de la colle selon les recommandations du fournisseur.

Pose du PVC en Lames

- ◆ Diviser la surface du sol en deux parties par un axe perpendiculaire à l'accès principal du local,
- ◆ Mettre en place la première lame, puis progresser suivant l'axe tracé,
- ◆ Appliquer les lames avec les flèches au dos dans le même sens,
- ◆ La première lame de la deuxième rangée doit être décalée d'un tiers de la longueur de la lame dans le sens latéral, afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées. Cette solution est préférable à celle qui décale une demi-lame, le report de joint tous les deux rangs étant moins esthétique,
- ◆ D'autres types de poses sont possibles : en chevron, calepinage spécifique, joints perdus.

Marouflage

Il est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- ◆ Manuel à l'aide d'une cale à maroufler,
- ◆ A l'aide d'un rouleau à maroufler passé sur la totalité de la surface à la fin des opérations (en option selon la surface).

Mise en service des locaux / Circulation

- ◆ Pour un trafic pédestre normal : 24 heures après
- ◆ Aménagement ou mise en place de mobilier : 48 heures après la pose
- ◆ Proscrire l'utilisation d'embouts caoutchouc
- ◆ Dans le cas d'un sol chauffant, la remise en chauffe s'effectue progressivement après la mise en œuvre du sol vinyle.

ATTENTION !

Quelques jours après la pose, une légère remontée de colle sur les bords apparaît: les joints sont alors parfaitement étanches. Ôter l'excès de colle avec un chiffon imbibé de white-spirit.

La Maison du Sol

Traitement des joints et soudures

Le traitement des joints a pour but d'assurer une protection contre l'eau et l'encrassement.

Il existe 2 techniques : traitement à froid (sauf linoléum) et soudure à chaud.

La soudure sera préconisée en fonction de la nature des locaux et de leur classement.

En règle générale, pour les revêtements en lés, les locaux nécessitent un traitement des joints dès qu'ils sont classés E2 ou E3.

E1 : joint vif ou traitement à froid

E2 : soudure à chaud ou traitement à froid

E3 : soudure à chaud

La soudure à chaud du linoléum ne donne accès qu'au classement E2.

La nécessité d'une soudure est définie par le classement du local selon :

- La destination du local,
- La nature du revêtement,
- La méthode d'entretien,
- La nature du support.

En France les classes de résistance à l'eau sont au nombre de 3 : E1 - E2 - E3.

Classe	Activité du local	Type d'intervention
E1	Présence d'eau occasionnelle	Courant sec Nettoyage humide
E2	Présence d'eau fréquente	Courant humide nettoyage par lavage
E3	Présence d'eau prolongée	Courant par lavage

La réglementation française rend la soudure à chaud obligatoire pour un revêtement d'usage U3 P3 ou U4 P3 pour un classement :

- E2 sur support bois
- E3 sur support béton ou bois

Elle conseille fortement la soudure à chaud dans le même cadre pour un classement :

- E1 sur support bois et béton,
- E2 sur support béton

La Maison du Sol

Poser un revêtement de sol textile - DTU 53.1

La mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de la norme NF DTU 53.1.

Les supports destinés à recevoir les revêtements de sol textiles en lés et en dalles doivent être propres, sains, secs solides, plans et normalement absorbants, conformément aux règles professionnelles et aux prescriptions du DTU 53-1 norme NF P 62-202.

Sur support neuf pour les revêtements collés, l'application d'un enduit de lissage est obligatoire,
Sur support ancien, prendre les dispositions adéquates quant à la reconnaissance des supports anciens, aux travaux préparatoires.

Le choix de la colle à utiliser sera en fonction du type de revêtement et des envers, des conditions de mise en œuvre, de l'usage projeté. **Toujours se référer aux fiches ou avis techniques du revêtement de sol concerné.**

Les matériaux seront stockés dans les locaux fermés et à l'abri de l'humidité, dans leur emballage d'origine et sur une surface plane, au moins 48 heures avant la pose à une température $\geq 15^{\circ}\text{C}$ mais n'excédant pas 30°C .

Poser une moquette en dalles

Tracer un axe perpendiculaire à l'entrée principale et positionner la première dalle à l'intersection des 2 axes.

Vérifier que les dalles sont bien jointes bord à bord. La pression de contact ne doit cependant pas être trop forte, pour ne pas provoquer de bosse ni de gondolage des dalles.

En fonction des produits ou des dessins, la pose peut être monolithique, à 90° ou 180° , de préférence en direction de la ou des sources de lumière.

Principales méthodes

Damier	
Recouvrement	
Coupe de pierre	
Aléatoire	
Monolithique (pour un aspect grande largeur)	

Méthode de fixation dalle plombante

Un produit de préparation à dispersion aqueuse spécial dalle plombante amovible devra être utilisé. Le poseur devra s'assurer que le produit utilisé est compatible avec l'envers des dalles en consultant la notice du fabricant du produit de préparation. Les recommandations en terme de consommation, temps de gommage et mode l'application devront être scrupuleusement respectées.

En respectant les grammages préconisés, appliquer un film de colle homogène avec l'outil d'application recommandé. Avant de procéder à la pose des dalles, respecter le temps de gommage et s'assurer que le film de colle ne transfère plus au toucher.

Il est vivement recommandé de faire régulièrement des tests de décollement de dalle pour vérifier leur bonne amovibilité

Poser une moquette en lés

Dans un même local et sauf prescription contraire, les différents lés sont disposés dans le même sens et proviennent d'un même lot (bain et teinture).

L'appareillage des lés doit être effectué de façon à minimiser le nombre de joints en bout.

Les revêtements de sol à décors répétitifs doivent être raccordés de façon à assurer la continuité d'aspect d'un lé à l'autre. Des petits décalages ou lignages aux raccords entre les lés adjacents peuvent être plus ou moins perceptibles.

Selon la finition des lisières du revêtement de sol textile du fabricant, les lés seront posés bord à bord ou à joint coupés.

Après collage, le revêtement doit être marouflé (ne pas maroufler avec un objet métallique).

Envers mousse de latex

Remplace le confort de la thibaude des moquettes posées tendues.

Ces moquettes peuvent être posées "libres" ou collées (jamais tendues)

Envers double dossier tissé (jute ou synthétique) ou envers feutre

Ces moquettes peuvent être collées, ou posées tendues pour des surfaces inférieures à 20 m² ou en pose libre suivant leur utilisation.

Les anti-glissants

Pour empêcher les tapis de glisser sur les sols lisses ou bien de gondoler sur une moquette, il est recommandé d'utiliser les produits dénommés "anti-glissants" ou "anti-dérapants", qui éviteront une usure prématurée.

La pose libre

Pour un usage léger dans de petites pièces, la moquette peut être placée en pose libre, simplement découpée au pourtour (la pose libre ne peut être utilisée que pour les pièces inférieures à 16 m²).

On doit maintenir la moquette tout autour de la pièce et en diagonale avec de la bande adhésive double face.

La pose collée

Cette méthode est conseillée pour la majorité des surfaces et indispensable pour bénéficier du classement P3. La pose collée est réservée aux moquettes avec envers double dossier ou feutre ainsi qu'aux moquettes avec envers mousse.

Une colle adaptée (choix de la colle selon les recommandations du fournisseur) est appliquée sur la totalité de la surface à recouvrir, qui doit être plane, sèche et propre ou avoir été rendue telle par une préparation appropriée (cf DTU 53-1).

L'application de la moquette sur la colle doit être faite avec beaucoup de soin.

Éliminer les bulles d'air en exerçant une pression sur l'ensemble de la surface.

Il existe aujourd'hui une nouvelle génération de colle dénommée "FIXATEUR", applicable au rouleau, qui autorise une dépose particulièrement facile ; seul un film de colle, éliminable à l'eau reste sur le sol.

La pose tendue

Les moquettes tissées doivent, de préférence, être posées tendues. En règle générale, une pose tendue sur thibaude (sous-couche élastique) peut augmenter la durée de vie d'une moquette tissée d'au moins 30 %. Elle améliore le confort à la marche et à l'insonorisation.

Cette technique consiste à tendre la moquette en l'accrochant sur des bandes d'ancrage fixées au sol à la périphérie de la pièce à recouvrir.

Le sol préalablement revêtu de la thibaude doit être plan, sec et propre ou avoir été rendu tel par une préparation appropriée

Les moquettes tuftées à double dossier textile peuvent également être posées tendues sur des surfaces limitées en principe à 20 m². Toutefois dans ce cas de figure, elles perdent le classement P3.

Toutes les qualités de la moquette : confort, résilience, élasticité, isolation acoustique et thermique sont valorisées par la pose tendue.

La pose sur bande d'accroche textile

Ce nouveau type de pose ne peut se réaliser que sur des moquettes fabriquées avec un dossier Feutre.

La pose de ces moquettes à dossier Feutre se fait par des bandes d'accroches textiles, de quelques centimètres de large.

Ces bandes sont à poser au préalable sur un support propre et sec, en laissant 1 cm de libre entre le mur et les bandes tout autour de la pièce.

Faire bien adhérer le dossier de la moquette sur un côté de la pièce.

Tendre et faire adhérer le côté opposé. Tendre ensuite les 2 autres côtés opposés de la même façon.



La Maison du Sol

Poser un sol en fibres végétales

Les fibres végétales ont la grande qualité d'être **100% naturelles** donc **100% écologiques**. Coco, sisal, jonc de mer, les familles de fibres se déclinent sous des tons, formes et dimensions décoratives intéressants.

Aspect blanchi, à la fois volumineux dans le tissage et d'un esprit décoratif allant vers le rustique, le **coco** présente moult qualités parmi lesquelles la résistance, le **pouvoir isolant**, antibactérien et imputrescible.

Le sisal, d'aspect plus habillé grâce à la physionomie de la plante dont cette fibre est issue, l'agave. Le tissage du sisal en fait un revêtement hautement décoratif et donc plus travaillé. Sans oublier ses qualités au quotidien : sa **douceur**, sa brillance et sa souplesse.

Le jonc de mer, appelé aussi **seagrass polyvalent**, est classé dans la famille des **chaumes**. En plus du tissage de la fibre, celle-ci est torsadée d'emblée, ce qui lui donne un **aspect esthétique** attrayant ainsi qu'un **pouvoir imperméabilisant**,

Placer le revêtement de fibres naturelles dans les locaux 48h avant la pose, afin qu'il s'acclimate.

Le sol doit être plan, lisse, propre et sec.

La technique de pose des fibres naturelles ressemble à celle choisie pour la moquette.

Une différence tout de même dans le mode de découpage des angles et bords, plus difficile à réaliser en raison de l'aspect plus volumineux et rugueux des fibres. Commencer par placer le rouleau de fibres au centre de la pièce pour l'étendre vers les murs afin de recouvrir toute la surface de la pièce. Puis, procéder à la réalisation des tracés pour ensuite découper les parties inutiles, notamment celles des angles.

Après cette partie minutieuse réalisée avec un ciseau spécifique, procéder au **collage du revêtement** à l'aide de **colle acrylique (choix de la colle selon les recommandations du fabricant)** déposée avec une spatule dentée.

Une fois la colle acrylique étalée, poser le revêtement en aplatissant les surfaces ondulées.

Il faudra ensuite égaliser chaque bord des murs grâce à la technique de "**l'arasage**". Un découpage exécuté avec minutie au risque de couper trop court. Puis encoller la deuxième moitié du revêtement. Aplatir les surfaces ondulées à l'aide d'une spatule.

Si la pièce dépasse les 4 m de largeur, faire le raccord de deux lés parallèles et les faire se superposer sur quelques millimètres : relever les lés pour encoller le sol ainsi que le dos du sol de fibres végétales, pour le coller à l'aide de **néoprène**.

Faire rejoindre les lés de chaque moitié jusqu'à obtenir un gonflement. Le joint réalisé, repasser dessus pour bien l'aplatir (utiliser un **maillet en caoutchouc** ou en bois pour cette opération de finition).

L'entretien des sols

A chaque revêtement, ses modes, ses conseils et ses contraintes d'entretien. Chaque matériau possède ses caractéristiques propres, ses avantages et inconvénients.

Entretien des parquets/sols stratifiés

Un sol stratifié est facile à entretenir. Grâce aux produits adéquats, préservez le revêtement dans un état de qualité magnifique durant de très nombreuses années.

• La protection des accès

Disposer des paillasons ou autres systèmes de dimension suffisante qui permettent d'éliminer des particules abrasives entraînées par les chaussures (graviers, cailloux,...).

Utiliser des patins protecteurs sous les pieds des meubles,

Eviter tout contact avec des objets qui pourraient rayer ou dégrader la surface du revêtement.

• Le dépoussiérage

La première fois

Enlever toute poussière à l'aide d'une brosse douce ou d'un aspirateur équipé d'une brosse prévue à cet effet.

Passer un chiffon doux et enlever toute poussière restante à l'aide d'un nettoyeur pour sol stratifié. Nettoyer de nouveau à l'aide d'un chiffon humidifié.

Usage quotidien : nettoyage à sec

Utiliser un aspirateur pourvu d'une brosse douce pour parquets ou un chiffon sec électrostatique.

Nettoyer le parquet dans le sens de la longueur des panneaux en effectuant de longs mouvements de zigzag.

Usage intensif : nettoyage légèrement humide

Le nettoyage à l'eau n'est pas recommandé. Nettoyer à l'aide d'un chiffon ou tissu humide bien essoré. Passer le chiffon dans le sens de la longueur des panneaux, en effectuant de longs mouvements continus de zigzag, sans appliquer de pression.

Nettoyer la surface complètement à l'aide d'un chiffon propre en enlevant les flaques d'eau immédiatement.

ATTENTION !

L'eau est l'ennemi par excellence du bois : NE JAMAIS LAYER VOTRE PARQUET/STRATIFIE A GRANDE EAU. JAMAIS DE NETTOYAGE VAPEUR, CELA ENDOMAGERAIT LE SOL STRATIFIE.

• Le détachage

Tâches grasses :

Diluer du jus de citron ou de vinaigre blanc dans un seau et éponger le sol à l'aide d'un chiffon bien essoré.

Trace de caoutchouc, éraflures de talons hauts, saleté provenant de l'extérieur, taches d'encre de stylo à bille ou marques de crayon :

Utiliser un chiffon à poussière imbibé d'une goutte de white spirit.

Fruits, baies, lait, bière, vin, café, thé, boissons sucrées :

Essuyer immédiatement avec un tissu absorbant, ou d'un chiffon humidifié s'ils sont déjà séchés, puis nettoyer à nouveau à sec.

Sang, urine :

Enlever immédiatement à l'aide d'un chiffon humidifié et essuyer toute saleté restante à l'aide d'un produit spécifique sol stratifié.

Vernis à ongle, cirage de chaussures, encre, maquillage, stylo feutre :

Appliquer directement sur la tâche une goutte d'acétone sur un chiffon.

Chocolat, cire, graisses, huiles :

Enlever à l'aide d'un chiffon humide et d'un nettoyeur spécifique sol stratifié.

ATTENTION !

Il conviendra de faire des tests avant de procéder au nettoyage généralisé.

Entretien des sols PVC

De tous les revêtements de sol, le **PVC**, ou **polychlorure de vinyle**, est le revêtement le plus simple à nettoyer.

Parmi ses qualités, il résiste très bien aux tâches et à la poussière :

- **La protection des accès**

Afin de conserver un sol en parfait état, il est important de placer sur toute la largeur des accès extérieurs des paillasons ou autres systèmes de dimension suffisante qui permettent d'éliminer des particules abrasives entraînées par les chaussures (gravier, cailloux,...).

- **Le dépoussiérage**

Après aspiration des poussières, l'entretien courant se fait avec de l'eau savonneuse.

L'utilisation d'un détergent traditionnel non abrasif maintiendra dans le temps l'aspect de votre sol.

Néanmoins, le polychlorure de vinyle est fragile à certains produits :

Proscrire l'usage de l'acétone, du savon noir et des solvants chlorés (ex : trichloréthylène),

Ne jamais utiliser de cires à base de solvants, de vernis vitrifiant ou de produit à base d'huile.

- **Le détachage**

Remplacer les roulettes et les embouts en caoutchouc noir des mobiliers par des équivalents plastiques pour éviter tout tâchage des lames par migration du caoutchouc. Proscrire les tapis à envers caoutchouc pour la même raison.

Intercaler des feutres ou des coupelles sous les pieds des meubles cirés ou lourds

- ♦ **Taches résistantes :**

- Eau de javel diluée, white spirit, alcool ou jus de citron

- ♦ **Taches rebelles :**

- Encre, tomate, moutarde, sang, betterave, mercurochrome : laisser agir quelques minutes de l'eau de javel diluée sans frotter puis rincer abondamment.
- Rouille : nettoyer à l'aide d'un antirouille textile puis rincer abondamment.
- Graisse, stylo, feutre : frotter légèrement avec un chiffon imbibé de White Spirit puis rincer abondamment

Entretien des moquettes

Parmi les éléments qui contribuent à assurer la longévité des moquettes, l'entretien joue un rôle essentiel.

Une maintenance efficace des moquettes comprend obligatoirement 4 types d'actions :

- **La protection des accès**

La principale source de salissure étant la poussière et les apports venant de l'extérieur, les mesures préventives consistent à protéger toutes les entrées donnant accès à des zones équipées de moquettes, en installant par exemple des "grilles gratte pieds" et des tapis absorbant l'humidité.

- **Le dépoussiérage**

Un nettoyage régulier à l'aspiro-brosseur est le principal moyen d'entretien des moquettes.

Il est important d'identifier l'intensité du trafic par zone de façon à programmer au mieux les opérations d'aspiration.

Pour être efficace, il est absolument nécessaire d'utiliser un aspirateur muni d'une brosse rotative, qui permettra l'élimination optimale de la poussière par son action mécanique ; les aspirateurs à buse plate ne permettant qu'une élimination des poussières et ne relevant pas le velours.

- **Le détachage**

Le choix des produits d'entretien à utiliser pour le nettoyage de sa moquette nécessite une grande vigilance.

L'utilisation d'un produit d'entretien inadapté peut conduire à des dégradations irrémédiables de la moquette.

De manière générale, n'utiliser que des produits d'entretien spécifiquement recommandés pour une utilisation moquette et proscrire tout produit à base de Javel. Le pH des produits utilisés ne doit pas dépasser 8.

Par ailleurs, quel que soit le produit utilisé, il faut systématiquement veiller à ne laisser aucun résidu d'agent au sein de la moquette.

La mise en œuvre d'un agent d'entretien doit systématiquement donner lieu à une opération de rinçage à l'eau claire.

En cas de tâche, bon sens et rapidité de l'intervention permettront de solutionner le problème. Il est recommandé d'agir dès la formation de la tâche. Toute trace de salissure est d'autant plus difficile à éliminer qu'elle est ancienne.

Taches Liquides

Absorber le plus rapidement possible le liquide renversé en tamponnant avec un tissu de coton blanc, propre, sec et absorbant. Eviter de frotter la tâche.

Taches Solides

Récupérer le plus gros à l'aide d'un couteau, puis utiliser le détachant adéquat.

Avant toute utilisation, vérifier si l'agent de détachage est "compatible" avec la moquette en réalisant un essai sur une zone non exposée.

Appliquer le produit de détachage sur un chiffon de coton blanc et tamponner fortement la tâche en évitant de frotter.

Travailler la tache de l'extérieur vers l'intérieur de façon à éviter de l'étendre.

Continuer d'utiliser le produit détachant comme décrit ci-dessus aussi longtemps que la tache dégorgera sur le chiffon.

Puis appliquer un shampoing moquette en utilisant la méthode du verre retourné pour masser la tâche en lui faisant décrire des cercles pour ramasser la mousse formée.

Répéter l'opération jusqu'à ce qu'il n'y ait plus formation de mousse.

Rincer avec de l'eau claire en tamponnant plusieurs fois avec une éponge humide.

Absorber avec un chiffon sec le plus d'humidité possible.

Enfin, placer une couche absorbante blanche (Chiffon de coton ou papier cuisine) d'un centimètre d'épaisseur environ sous quelque chose de lourd, protégé par un film plastique, pour absorber l'humidité résiduelle et le reliquat éventuel de matière tâchante.

• L'entretien périodique

Ces opérations, lorsqu'elles sont réalisées correctement, permettent de retarder très longtemps les opérations plus lourdes dites de « grand nettoyage » ou de « rénovation ».

Nettoyage à la poudre absorbante

Cette méthode ne doit pas être utilisée sur les produits à velours bouclé laine.

Il est nécessaire d'adapter la dureté de la brosse à la résistance du velours, et ne pas trop forcer le brossage sur les velours.

Nettoyage par Rotocleaner

Une vigilance doit être apportée au choix de la dureté des brosses en fonction du type de moquette et de la fréquence de nettoyage.

Nettoyage par injection extraction

Cette méthode est une opération de nettoyage en profondeur permettant de nettoyer les fibres sur toute la hauteur du velours.

Des dégradations irrémédiables peuvent survenir si des produits de détachage ou de nettoyage inappropriés sont utilisés.

Les fibres de la couche d'usage ainsi que l'envers peuvent être détériorés par des agents agressifs tels que les produits alcalins, les agents de blanchiment et/ou oxydants.

Eviter d'inonder la tâche : une humidité prolongée ou répétée peut causer une décoloration, un ramollissement voire un décollement de l'envers, un rétrécissement, des phénomènes d'incurvation pour les dalles, un jaunissement de la moquette ou favoriser la croissance de moisissures et bactéries.

Rénovation

Cette opération doit s'envisager dans les cas extrêmes. Elle implique la mise en œuvre de techniques multiples associant brossage, pulvérisation, extraction... sur la totalité de la surface et doit être exécutée sous la responsabilité d'un professionnel.



LMS
La Maison du Sol

TABLEAU DE DÉTACHAGE / STAIN REMOVAL TABLE

Nature de la tache <i>Type of stain</i>	Produits de détachage / Products required
Beurre, huile, graisse, cambouis, goudrons, cirage <i>Butter, oil, dirty grease, tar, wax</i>	Eau écarlate • <i>Methylene chloride.</i>
Boissons alcoolisées, vin, café, thé, coca-cola, urine <i>Alcoholic drinks, wine, coffee, tea, coca-cola, urin</i>	Vinaigre blanc (5 mn) • <i>White vinegar (5 min).</i>
Boue <i>Mud</i>	Laisser sécher la boue, puis brosser. Si nécessaire, frotter avec une solution de shampooing pour moquettes. Rincer à l'eau claire • <i>Let the mud dry then brush. If necessary, rub with diluted carpet shampoo. Rinse with clear water.</i>
Bougie <i>Candle wax</i>	Retirer le plus possible de bougie en grattant légèrement. Placer ensuite un buvard sur la tache et appliquer sans appuyer un fer à repasser tiède. Renouveler l'opération en déplaçant le buvard jusqu'à ce que la tache de bougie soit fondue et en grande partie absorbée. Terminer en frottant la tache avec un chiffon imbibé d'eau écarlate • <i>Scratch gently to remove the wax as soon as possible. Then put blotting paper on the stain and place a warm iron on it without pressing down. Repeat, moving the blotting paper until the stain has melted and most of it has been absorbed. Finally, rub the stain with a cloth soaked in methylene chloride.</i>
Chewing-gum <i>Chewing gum</i>	Durcir le chewing-gum avec de la glace puis le retirer avec le dos de la lame d'un couteau. Diluer ensuite ce qui reste avec de l'acétone • <i>Harden the chewing gum with ice then remove it with the blunt edge of a knife. Then dilute the remainder with acetone.</i>
Lait, œuf, yaourt, chocolat, herbe, vomis <i>Milk, egg, yoghurt, chocolate, grass, vomit</i>	Frotter avec un chiffon imbibé de shampooing pour moquettes. Rincer à l'eau claire • <i>Run with a cloth soaked in carpet shampoo. Rinse with clear water.</i>
Colle, vernis <i>Glue, varnish</i>	Tamponner avec un chiffon trempé dans de l'acétone • <i>Dab with a cloth soaked in acetone.</i>
Peinture <i>Paint</i>	Tamponner avec un chiffon imbibé de White Spirit • <i>Dab with a cloth soaked in White Spirit.</i>
Rouge à lèvres <i>Lipstick</i>	Nettoyer avec un chiffon imbibé de démaquillant • <i>Clean with a cloth soaked in make-up remover.</i>
Rouille <i>Rust</i>	Tamponner l'endroit taché avec un produit antirouille (acide oxalique dilué) • <i>Dab the stain with regular rust remover (diluted oxalic acid).</i>
Sucre, aliments sucrés, boissons sucrées <i>Sugar, sweets, sweet drinks</i>	Tamponner la tache avec de l'eau puis nettoyer avec un shampooing pour moquettes. Rincer à l'eau claire • <i>Dab the stain with water then clean with carpet shampoo. Rinse with clear water.</i>
Vernis à ongles <i>Nail varnish</i>	Tamponner la tache avec un chiffon imbibé de dissolvant • <i>Dab the stain with a cloth soaked in nail polish remover.</i>
Tache inconnue <i>Unidentified stain</i>	Tamponner successivement avec de l'eau écarlate, puis de l'acétone, puis une solution diluée de vinaigre blanc, nettoyer avec un shampooing pour moquettes. Rincer à l'eau claire • <i>Dab successively with methylene chloride then acetone, then a diluted solution of white vinegar, then clean with carpet shampoo. Rinse with clear water.</i>

Entretien des sols en fibres végétales

Les fibres végétales, que cela soit le **coco** (provient de l'écorce de la noix de coco), le **sisal** (fibre tirée de l'agave) ou le **jonc de mer** (graminée poussant dans les marécages et les estuaires), restent des matériaux faciles à entretenir et à nettoyer et ce malgré le tissage dont ils bénéficient tous et l'aspect rugueux qu'on leur prête.

Coco, sisal et jonc de mer résistent très bien à l'usure et aux tâches et le jonc de mer d'autant plus, qu'on lui ajoute une couche en latex au moment de sa finition.

Jonc de mer

Nettoyage régulier à l'aspirateur pourvu d'un embout de brosse à poils doux afin d'éviter toute dégradation.

Passer de temps en temps une serpillère humide lui permettra de conserver élasticité et brillance.

Sisal

Peu résistante à l'eau, il n'accepte qu'un nettoyage à sec régulier avec un aspirateur

Coco

Ne pas mettre d'eau dessus.

Nettoyer à sec avec une poudre adaptée qu'il faut laisser agir avant de passer l'aspirateur.

ATTENTION !

Ne pas laisser les tapis teintés ou oxygénés s'exposer trop longtemps au soleil afin de conserver leur couleur.

Le taux d'humidité pour les sols de cette nature, et qui assurera leur longévité, se situe aux alentours de 50%.



La Maison du Sol